

THEODORY Renaud

De: DEMOLIN Pierre
Envoyé: vendredi 4 mai 2018 12:10
À: THEODORY Renaud; REUCHAMPS Régine; Collège
Objet: Fwd: QO pétition utilisation de la place du Martyr et de la Cour fischer

Question orale

Envoyé de mon mobile

Début du message transféré :

Expéditeur: Maxime Degey <maximedegeyverviers@gmail.com>
Date: 4 mai 2018 à 11:50:32 UTC+2
Destinataire: Pierre DEMOLIN <pierre.demolin@verviers.be>, Didier NYSSSEN <didiernyssen@gmail.com>
Objet: QO pétition utilisation de la place du Martyr et de la Cour fischer

Monsieur le Directeur Général,

Veuillez inscrire cette question orale à notre ordre du jour.

Madame la Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs les Echevins,
Chers Collègues,

Le mois dernier, nous avons été plusieurs à recevoir un courrier avec de nombreuses signatures se plaignant des festivités ayant lieu sur la place du Martyr et dans la Cour Fischer.

Personnellement, je suis sensible à la nécessité de faire vivre notre Ville via des événements festifs.

Pouvez-vous simplement nous faire parvenir par écrit le calendrier des manifestations pour les deux sites concernés?

Pouvez-vous également nous dire quelle réponse la Ville a officiellement donnée au courrier des citoyens?

D'avance merci.

--
Maxime Degey
Chef de groupe MR à la commune de Verviers
0499/247576

THEODORY Renaud

De: REUCHAMPS Régine
Envoyé: lundi 11 juin 2018 11:56
À: THEODORY Renaud
Objet: TR: Transformation interpellation "Verviers, Ville conviviale" en question orale



REUCHAMPS Régine
SECRETARIAT
Place du Marché 55 – 4800 VERVIERS (B)
087 325 227 – Interne : 7157
www.verviers.be

De : THEODORY Renaud
Envoyé : vendredi 4 mai 2018 14:22
À : REUCHAMPS Régine
Cc : KNUBBEN Muriel
Objet : TR: Transformation interpellation "Verviers, Ville conviviale" en question orale



THEODORY Renaud
SECRETARIAT
Place du Marché 55 – 4800 VERVIERS (B)
087 325 365 – Interne : 7172
www.verviers.be

De : DEMOLIN Pierre
Envoyé : vendredi 4 mai 2018 13:05
À : THEODORY Renaud
Objet : Fwd: Transformation interpellation "Verviers, Ville conviviale" en question orale

Envoyé de mon mobile

Début du message transféré :

Expéditeur: Maxime Degey <maximedegeyverviers@gmail.com>
Date: 4 mai 2018 à 11:44:21 UTC+2
Destinataire: Pierre DEMOLIN <pierre.demolin@verviers.be>, Didier NYSSSEN <didiernyssen@gmail.com>
Objet: Transformation interpellation "Verviers, Ville conviviale" en question orale

Monsieur le Directeur Général,

Comme ma précédente demande et ce afin de respecter notre ROI, voulez -vous transformer ma demande d'interpellation sur le projet "Verviers, Ville conviviale" en question orale dont voici le texte:

Madame la Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs les Echevins,
Chers Collègues,

Le collège a présenté aux médias l'important projet de "Verviers, Ville conviviale".

Plusieurs questions sur le sujet:

Sur les travaux:

A-t-on un agenda clair des travaux? Quel sera le phasage? Un plan de mobilité a-t-il été établi durant les travaux?

Qu'avez-vous prévu pour les commerces afin qu'ils souffrent le moins possible des travaux? Ces travaux feront-ils l'objet d'une possible indemnisation? Avez-vous budgétisé cette indemnisation?

Existe-t-il une coordination entre les travaux de "Verviers, Ville conviviale" et ceux du centre-commercial dont nous espérons voir les débuts?

Au niveau des citoyens:

Une rencontre a eu lieu avec les commerçants (mercredi 2 mai), les commerçants étaient-ils nombreux? Quelles ont été les premières remarques?

Les citoyens vont pouvoir également se prononcer. Pouvez-vous rappeler les modalités exactes et les manifestations prévues dans ce cadre? Comment l'avis des citoyens sera-t-il pris en compte en sachant que le projet tel que présenté aujourd'hui est déjà bien avancé?

Autres:

Quid de l'avenir des commerçants ambulants (sur une des esquisses, les commerçants de la place Verte ont disparu)? Où seront-ils relocalisés? Ont-ils été consultés? Sont-ils d'accord? Les conditions (financières notamment) seront-elles les mêmes?

Pensez-vous déplacer la statue du Martyr Chapuis? Si oui, où comptez-vous la relocaliser?

Merci pour vos réponses.

--

Maxime Degey
Chef de groupe MR à la commune de Verviers
0499/247576

Conseil communal du 7 mai 2018

Ordre du jour :

Point 3 : Bazar travaux de désamiantage

La critique est aisée et la succession des dépenses depuis l'acquisition du Bazar et des immeubles PVI n'aide pas.

A chaque fois les charges d'investissements et leur impact sur le budget ordinaire pendant longtemps augmentent le poids financier de ces décisions dont nous ne nous soucions pas un certain intérêt.

Il reste dès lors difficile de se projeter pour se dire que 'in fine' la Ville ne sera pas perdante dans cette opération.

Donner du temps au temps ne peut nous exonérer de nous et vous interroger régulièrement sur l'état des recettes, en l'occurrence de leur juste perception des loyers.

En préparant ce conseil avec mes amis du MR, nous nous posons la question de la capacité de la ville à être un bon bailleur qui veille sur le paiement régulier des loyers d'autant que ceux-ci se révèlent assez modiques.

En date du 26 janvier dernier votre Collège demandait pour fin février un état des lieux de la perception de tous les loyers .

Pouvez-vous me dire ce qu'il en est car je n'ai personnellement pas vu venir ces informations à l'OJ du Collège depuis lors ?

Point 14 : Détachement syndical

Ce dossier a des allures de saga de la législature. Et il a pollué les relations de majorité en début de mandature.

Bref historique : la motivation principale d'un tel accord reposait sur la volonté politique des uns, contre l'avis des autres, de régulariser la situation d'un délégué syndical absent du travail sans justification valable et crédible du 9 mai 2008 jusqu'à la conclusion dudit accord.

Cela ne sert à rien de pleurer sur le lait renversé et il s'est trouvé une majorité pour approuver la mise en œuvre d'un détachement syndical garantissant à chaque organisation syndicale un temps plein et demi à charge de la Ville ou du CPAS. Ce dispositif était quand même supposé réduire le volume des prestations syndicales et canaliser les discussions.

Nous pourrions donc nous réjouir de voir diminuer le coût théorique pour la Ville et le CPAS .

Mais aucune évaluation ne permet de mesurer le coût général de l'activité syndicale pour l'employeur depuis l'entrée en vigueur de la convention.

Et la nouvelle mouture de cette convention ne permet pas de régler le contentieux antérieur à la précédente convention pour la période du 9 mai 2008 à 2014.

Elle ne règle pas le problème du coût pour le CPAS du nouveau statut syndical de la même personne, c'est-à-dire sur base annuelle un montant de l'ordre de 20.000 euros représentant les charges patronales non remboursées par le syndicat concerné .

Enfin sur la forme, en quoi le CPAS a-t-il été règlementairement concerté sur la nouvelle version présentée ce 7/5/2018.

Point 18 ; Indicateur expert

Le travail dudit indicateur expert s'inscrit dans la volonté et la nécessité d'assainir le parc locatif et de régulariser une série de situations problématiques.

Son travail permet de rechercher l'équité fiscale.

Toutefois il appelle les considérations suivantes :

1°) la pratique actuelle , assez aléatoire, met en évidence la nécessité pour les services de l'urbanisme d'accompagner le processus et de s'impliquer le cas échéant en se rendant sur place et elle met en évidence l'intérêt pour le Collège d'examiner certains dossiers plus en profondeur.

Notamment dans le cas des propriétaires ayant acheté avant 2018 un bien déjà subdivisé par le vendeur sans aucune information relative à une éventuelle infraction lors de la passation des actes d'achat.

Ayant eu vent de certaines situations où le Collège manque visiblement de discernement , est peut-être mal éclairé et prend des décisions malheureuses il me semblerait utile de faire rapidement l'évaluation des résultats obtenus.

2°) le plan d'action ne reprend pas comme priorité l'examen de la situation des biens à vocation commerciale afin d'en réduire le cas échéant le revenu cadastral en raison de la contraction de l'activité commerciale au fil des dernières années.

Ce serait déjà une première de soutien à tous les commerçants du centre-ville .

F.Breuer
Conseiller communal

Motion visant à soutenir l'aide à domicile comme maillon essentiel du maintien au domicile des personnes en perte d'autonomie et en difficultés sociales.

Les défis liés à l'allongement de l'espérance de vie sont de plus en plus prégnants et, le seront d'autant plus, au cours des 20 prochaines années, avec le vieillissement de la génération « baby-boom ». Ce « papy-boom » se traduit par un doublement de la part des personnes âgées de 80 ans et plus au sein de population.

Face à ce défi, les pouvoirs locaux seront confrontés à la nécessité de développer de nouvelles formes de solidarité afin d'assurer aux personnes âgées qu'elles puissent, si elles le souhaitent, rester le plus longtemps possible au domicile. A côté de ces nouvelles formes de solidarité, il est également de notre devoir de soutenir et renforcer les services qui aujourd'hui, effectuent un travail important auprès des personnes en perte d'autonomie et en difficultés sociales.

Parmi ces services, il faut souligner le travail effectué par les services d'aide à domicile et plus particulièrement, les aides familiales qui sont le cœur même du maintien à domicile. La Wallonie compte actuellement près de 6800 aides familiales pour un ensemble de 6 millions d'heures de prestations. C'est dire l'importance et le travail essentiel qu'elles réalisent au quotidien ! Que l'on pense à l'entretien des pièces d'habitation, à la toilette des personnes avec des manipulations difficiles, à la préparation des repas, à l'accompagnement pour aller faire les courses, à la gestion de leur budget, au soutien pour les devoirs ou dans les démarches administratives, les aides familiales représentent un support indispensable pour les bénéficiaires qu'elles accompagnent.

Outre ces tâches, il est indispensable de rappeler que les aides familiales ont un métier qui, de jour en jour, est de plus en plus difficile d'un point de vue moral et physique. En effet, outre les tâches ménagères qu'elles effectuent, elles sont confrontées à un nombre de plus en plus important de bénéficiaires souffrant de démences, d'addiction, de dépression, en fin de vie, en soins palliatifs et qui, de surcroît sont souvent précarisées.

Elles interviennent aussi auprès de famille en difficulté avec enfants, parfois à la demande des services d'aides à la jeunesse et des CPAS. Sans oublier, que les aides familiales interviennent parfois aussi dans des endroits à la limite de l'insalubrité (humidité, manque de lumière, manque d'aération, exposition au tabac, etc) et qui ont un impact sur la santé des employées travailleuses. Pourtant, malgré ces réalités, leur métier n'est actuellement pas reconnu comme un métier pénible !

Si l'aide à domicile est connue du grand public au travers de l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie et en difficultés sociales. Cette vision est cependant réductrice puisque les services d'aide au domicile, effectuent, un travail important d'accompagnement des familles en difficulté sociale. Il s'agit notamment, de jeunes dont les parents sont décédés ou de familles monoparentales. Dans certains services, ce public représente à lui seul plus de 30 % des interventions des aides familiales

A travers la présente motion, le conseil communal tient à témoigner de son soutien aux travailleurs, ou devrait-on dire, aux travailleuses puisqu'elles sont majoritaires, du secteur de l'aide à domicile !

Said Naji et Charlotte Lepas
Conseillers communaux

Le conseil communal

1. Considérant que le secteur de l'aide à domicile représente un maillon essentiel des politiques d'aide aux personnes âgées **et/ou en difficultés**;
2. Considérant que le métier d'aide familiale est de plus en plus pénible et les débats relatifs à la définition des métiers pénibles mené par le Fédéral ;
3. Considérant que les personnes âgées souhaitent rester le plus longtemps au domicile ;
4. Considérant qu'actuellement, la population âgée de 65 ans et plus représente 17 % de la population et que 4,8 % ont 80 ans et plus selon l'étude Belfius consacrée à l'impact du vieillissement de la population pour les acteurs locaux en juin 2016 ;
5. Considérant que selon cette même étude, 9,1 % de la population aura 80 ans ou plus en 2060 ;
6. Considérant que le vieillissement de la population aura des répercussions sur les finances communales **et des CPAS** ;
7. Considérant que le nombre croissant de personnes en perte d'autonomie poussera le secteur public à intervenir davantage en faveur de ce public par une offre de services adaptés et de qualité ;
8. Considérant l'étude du KCE, publiée en 2011 qui prévoit une augmentation croissante des besoins en capacité d'accueil (MR-MRS) de 45000 lits supplémentaires dans le secteur résidentiel pour personnes âgées et de 27000 lits si l'on privilégie le renforcement des services d'aide à domicile ;
9. Considérant que les conventions de partenariat conclues entre les services d'aides à domicile et le centre public d'aide sociale.
10. **Considérant les nouvelles politiques en matière de soins hospitaliers à domicile, le traitement des maladies chroniques qui nécessiteront un accroissement de l'accompagnement à domicile pour les aides-familiales**

Décide à ... voix de :

- soutenir les personnes âgées qui souhaitent rester le plus longtemps au domicile en renforçant les politiques communales d'aide, d'accompagnement et de soutien aux personnes âgées ;
- réaffirmer l'importance des conventions conclues entre le CPAS et les services d'aide au domicile afin de soutenir notamment les familles en difficulté sociale ;
- **S'engager dans ces voies, lors des prochaines déclarations de politique générale à la commune et au CPAS**
- d'interpeller le Gouvernement fédéral afin qu'il reconnaisse la pénibilité du métier d'aide familiale ;
- d'interpeller le Gouvernement wallon afin qu'il mette tout en œuvre pour améliorer le statut des aides familiales et revalorise le secteur de l'aide à domicile ;
- charger le Collège communal d'appliquer la présente motion et de la transmettre au Gouvernement fédéral et au Gouvernement wallon.

L'Assurance Autonomie (AA) à travers les notes et projets vise plus particulièrement le vieillissement de la population. Certes, celui-ci est incontestable mais d'autres phénomènes ne sont que peu présents dans la réflexion...

Notamment, la précarité grandissante et les difficultés sociales auxquelles la population pourrait être confrontée et qui ne sont pas forcément liées à l'âge ou à la santé mais simplement aux « faits de vie sur lesquels nous n'avons pas d'emprise ». La notion de dépendance sociale est clairement minimisée.

Quelles que soient les situations auxquelles les travailleurs verviétois du domicile sont confrontés, le travail est de plus en plus difficile, il s'alourdit et nécessite un important développement de compétences, le suivi de formations adéquates et adaptées à l'évolution des métiers du domicile.

Les aides familiales, de par la polyvalence de leur métier, sont des acteurs clés du maintien à domicile pour les personnes en perte d'autonomie et/ou en difficultés sociales. Ces personnes ont un point commun, même s'il est d'importance variable, c'est leur dépendance !

Qu'elle soit physique/psychique/sociale, qu'elle soit faible/modérée/sévère, qu'elle soit momentanée ou définitive... peu importe, toutes ces personnes et leur entourage ont le droit à des aides de qualité, organisées par des Services agréés et reconnus dans le secteur du domicile.

Les aides familiales et autres prestataires du domicile ont tous pour objectif de veiller au maintien de l'autonomie restante des personnes, de stimuler le potentiel des personnes qui ont encore des capacités mais nécessite une aide et un accompagnement. L'aide est réfléchi en concertation avec le bénéficiaire, son entourage et le corps médical, et ce pour être déterminée quasi « sur mesure ».

A Verviers comme ailleurs , les SAFA sont aussi présents pour aider les aidants proches de personnes dépendantes ; ces aidants sont des personnes comme vous et moi, souvent en bonne santé, souvent encore occupé par une activité professionnelle mais qui en plus s'occupent d'un parent âgé, d'un enfant malade, d'un proche atteint de handicap, etc.

L'aide des prestataires d'aide et de soins à domicile concerne aussi ces personnes-là !

Il est primordial que le secteur soit financé de manière appropriée pour qu'il soit pérenne mais aussi pour permettre son développement continu au bénéfice des personnes qui en ont besoin.

L'accessibilité à ces services pour la population se doit d'être accessible financièrement, simple administrativement et personnalisée autant que faire se peut...

Pour toutes ces raisons, le Collège a décidé de soutenir cette motion.

Parce que les services d'aide et de soins à domicile et les travailleurs qui y exercent, toutes fonctions confondues, sont indispensables dans le paysage de demain et cela en raison du fait que, notamment,

- Les places en institutions ne sont pas illimitées ;
- Les séjours hospitaliers sont revus à la baisse, au niveau de leur durée, les retours à domicile sont précoces.

Merci pour votre attention.

Sophie LAMBERT

Conseil communal de Verviers du lundi 7 mai 2018 – **Proposition de motion communale relative à la** **résidence des enfants de parents séparés**

De plus en plus d'enfants vivent avec des parents qui se sont séparés dans le cadre d'un hébergement dit « partagé ».

Selon la Loi, les enfants mineurs non émancipés, dont les parents sont séparés ou divorcés, ne peuvent avoir qu'un seul domicile (la « résidence principale »).

Depuis le 15 février 2016, en cas d'hébergement partagé, le parent *hébergeur*, à savoir celui auprès duquel le mineur n'est pas inscrit à titre principal, a le droit de demander à sa commune de mentionner dans les registres de population que son enfant réside chez lui de temps en temps ou la moitié du temps.

Selon les chiffres du 3 février 2018, 4.286 enfants de parents séparés étaient inscrits de la sorte dans les registres de population, et ce de manière très variable selon les provinces (80 enfants en Province du Luxembourg, 367 en Province de Liège, 178 en Province de Namur).

La faiblesse de ces chiffres s'explique sans doute par le fait que la commune n'a pas d'obligation d'inscrire automatiquement ces enfants dans le registre de population ni d'informer les parents hébergeurs du droit dont ils disposent.

De plus, le Gouvernement fédéral, et son Ministre de l'Intérieur en particulier, refuse d'imposer aux communes l'obligation d'informer les parents hébergeurs.

Or, l'inscription de ces enfants par les Autorités communales dans un registre de seconde résidence est très utile, d'abord pour des raisons de sécurité, mais aussi pour faire profiter les enfants concernés des mêmes avantages que les autres enfants (réduction de prix fixés par la commune pour les stages, les plaines de jeux, la piscine, le centre sportif, ...).

Cette mesure a également un impact hautement symbolique pour les enfants et le parent hébergeur.

Dès lors, le cdH décide de mobiliser les Autorités communales pour qu'elles prennent elles-mêmes l'initiative d'informer les familles sur le droit de l'enfant de parents séparés à être directement reconnu comme résident chez son parent hébergeur.

A cette fin, le cdH défendra la proposition de motion communale qui suit.

Proposition de motion communale relative à la résidence des enfants de parents séparés.

Le Conseil communal,

Considérant que du domicile découle l'application d'une série de droits et d'avantages divers, en particulier conditionnés à l'existence d'enfant(s) à charge ;

Considérant que, pour le parent auprès duquel l'enfant n'est pas domicilié, il résulte bon nombre de difficultés pratiques, voire d'injustices, du fait que l'enfant n'est pas considéré comme à sa charge ;

Considérant que la création d'un double domicile pour les enfants n'est pas du ressort des communes ;

Considérant néanmoins que depuis la modification par Arrêté royal du 26 décembre 2015 de l'Arrêté royal du 16 juillet 1992 déterminant les informations mentionnées dans les registres de la population et dans le registre des étrangers, un parent hébergeur chez qui l'enfant n'est pas inscrit à titre principal peut demander à la commune qu'elle mentionne dans le registre de la population que son enfant mineur réside partiellement chez elle ;

Considérant que de cette mention peuvent découler des avantages divers dépendant de la commune, tels que des tarifs réduits d'accès à la piscine ou à la plaine communale ;

Considérant que cette mention n'emporte pas d'effets sur les plans socio-économiques et fiscaux ;

Considérant que cette possibilité doit être connue des citoyens concernés et que le droit des citoyens concernés doit être rendu effectif par une diffusion d'information la plus large possible ;

Considérant que la commune a également un intérêt à être informée de la résidence partielle d'un enfant sur son territoire, pour des raisons de sécurité ;

Demande au Collège de :

Assurer, lors de chaque nouvelle inscription à la commune et régulièrement, par toute voie qu'il juge opportune auprès de la population résidente sur son territoire, une information relative à la possibilité pour un parent hébergeur de mentionner un hébergement partagé en cas de séparation ou de divorce dans les registres de la population ou les registres des étrangers, telle qu'elle est prévue à l'article 1er de l'Arrêté royal du 16 juillet 1992.

En informer le service communal Population-Etat Civil.

Cette information est complétée de celles relatives aux avantages concrets qui en découlent.

Pour le groupe cdH de Verviers,

Jean-François Denis

Conseiller communal de la Ville de Verviers

Conseil communal du 7 mai 2018

Question orale de F.BREUWER , conseiller communal

Objet :

Site de la piscine de Mangombroux – permis d’urbanisme : position du Collège communal.

Chers Collègues

L’examen du projet et du permis d’urbanisme relatif au dossier précité par le Collège communal est imminent.

L’opposition à ce projet est bien connue et se structure toujours plus. Une action au Conseil d’Etat de la part des riverains semble inévitable en cas d’avis favorable. C’est ce qui s’appelle « se tirer une balle dans le pied ».

L’opposition politique, au sein du Conseil , s’est exprimée à plusieurs voix dont la mienne, et à plusieurs reprises pour dénoncer l’incohérence de la majorité cdH PS dans la gestion de ce dossier et notamment regretter l’approbation d’un compromis de vente par la majorité cdH PS alors qu’une telle décision était contestée et contestable en faisant simplement référence aux recommandations du schéma de structure.

La présente question orale a pour objectif d’obtenir du Collège communal sa position définitive dans ce dossier emblématique à plusieurs égards et le cas échéant connaître les raisons et les motivations du choix du Collège.

F.Breuer

Conseiller communal

Conseil communal du 7 mai 2018

Question orale de F.Breuer, conseiller communal

Objet : Sécurité des travailleurs sociaux au CPAS de Verviers

Chers Collègues,

Comme vous le savez la situation interne au CPAS et singulièrement les relations tendues entre l'autorité politique et les membres du comité de direction ne facilitent pas l'écoute ni le dialogue et empêchent manifestement la prise en compte des attentes légitimes du personnel et particulièrement celles des travailleurs sociaux en termes de sécurité sur le lieu de travail , voire même lors de missions extérieures.

Ces attentes légitimes eu égard à certains profils d'usagers ou de bénéficiaires de l'aide sociale, appellent une réponse concrète telle que le personnel l'a explicitement formulée à l'égard de votre majorité politique au CPAS.

Il s'agirait déjà de prévoir au plan d'embauche l'engagement de vigiles ou gardiens de sécurité à affecter aux antennes et aux services sociaux et de rassurer ainsi les assistantes sociales dans l'exercice de leur fonction.

Le prochain Conseil de l'Action sociale aura à décider le 28 mai prochain de la modification du plan d'embauche en ce sens et des inscriptions budgétaires s'y rapportant (en MB1).

La présente question a pour objectif de solliciter préalablement l'aval de la tutelle communale sur l'inscription des moyens nécessaires pour renforcer la sécurité et le bien être au travail des agents du CPAS en contact direct avec le public concerné par son action.

En effet le MR craint qu'aucune suite ne soit réservée aux demandes du personnel pour des raisons difficiles à comprendre mais le MR est convaincu que le Collège communal et singulièrement Mme la Bourgmestre y sera sensible.

Ne pas prévoir, c'est déjà gémir ! Et le MR veut à tout prix éviter que le manque de prévention ne soit la cause d'un problème plus grave.

F.Breuer

Conseiller communal MR

La chef de division, responsable de l'action sociale, a relayé auprès des autorités le constat d'une augmentation du sentiment d'insécurité auprès de certains travailleurs sociaux et agents d'accueil. Suite à ce constat, un groupe de réflexion a été constitué.

La dernière réunion de ce groupe de travail a eu lieu le 24 avril. Nous avons rencontré le chef de corps de la police, Mr Claude Paque, ainsi que le responsable de l'accueil des maisons de police également responsable de la gestion opérationnelle, JM Rocks

Lors de cette réunion, la responsable a fait part du constat d'une augmentation de l'agressivité verbale et du fait que le CPAS doit faire face à des personnes parfois vraiment désespérées. Le DUS doit faire face également à une augmentation de l'agressivité, surtout à la fin du plan grand froid. Le CPAS fait l'hypothèse que l'agressivité est plus importante dans les services qui ont un rapport direct à l'argent et aux aides financières.

Depuis février, le CPAS a remis en place d'un cadastre des plaintes : mais aucune plainte actée à ce jour. Il est donc impossible actuellement d'évaluer s'il y a une réelle évolution des cas de violence physique et verbal.

Tableau récapitulatif des dernières années

Faits de violence renseignés ces dernières années. Ils sont repris dans le rapport annuel SIPP destiné au SPF Emploi :

Registre de faits de tiers* (rubrique 7.4 du rapport annuel)						
	Total	b. Nombre selon la nature des faits				
	a. Nombre de faits enregistrés	1. Violence physique	2. Violence psychique	3. Harcèlement moral	4. Harcèlement sexuel	5. Autres
2014	2	0	2	0	0	0
2015	0	0	0	0	0	0
2016	3	0	3	0	0	0
2017	0	0	0	0	0	0

* AR du 10/04/14 relatif à la prévention des risques de violence, harcèlement moral ou sexuel au travail, art. 5 Registre de faits de tiers

Le CPAS a mis beaucoup de choses en place, depuis plusieurs années :

- L'aménagement des accueils : sas, vitres, caméras de surveillance
- L'aménagement des bureaux de permanence : Boutons d'alerte sous les bureaux, caméras (avec une durée limitée dans le temps des enregistrements), disposition du mobilier (c'est le travailleur qui est le, plus proche de la sortie
- L'organisation de formations : sur les pathologies psychiatriques, sur la gestion de l'agressivité verbale et de la violence...
- Le CPAS a également engagé un vigile, et il est possible pour tous les travailleurs sociaux de réaliser des entretiens/des visites à deux quand il y a crainte d'agression, ou accompagné d'un vigile
- Lors de notre rencontre, la bonne collaboration avec la police a été soulignée (très important pour le travail du DUS).
- Quand constat d'un acte ou menace considéré comme grave, le parquet est averti (par ex, menace de suivre en rue l'agent d'accueil ou l'AS après son travail).
- Si des travailleurs le souhaitent, il existe également des procédures internes mises en place pour celles et ceux qui ont vécu des faits de violence : il existe une cellule interne au CPAS qui peut accompagner les travailleurs qui ont vécu des faits de violence, ceux-ci peuvent faire appel à la cellule de confiance...

Le chef de corps a salué les efforts fournis par le CPAS pour la prévention des faits de violence au sein du CPAS.

Plusieurs suggestions ont été faites à la fin de cette réunion :

- Formation pour tous les nouveaux engagés sur la gestion de la violence, ainsi qu'une formation continue pour les agents en place
- Pictogrammes qui rappellent la présence de caméra aux usagers (« nous sommes là pour vous aider, nous vous demandons de rester courtois. Pour votre bonne information, nos locaux sont sous surveillance », et ce dans plusieurs langues)
- Rappeler pendant les entretiens que ceux-ci se passent sous surveillance
- Volonté d'avoir une cité administrative sans argent liquide

- L'importance de prendre cette dimension de gestion de la violence lors de la conception même de le NCA, la présence de la police au sein de cette cité pourra également avoir un impact sur la violence ou le ressenti de celle-ci
- Demander au procureur une tolérance 0 pour les faits de violence envers les travailleurs dans le cadre de leurs fonctions
- La police a proposé des visites régulières des agents de quartier dans les différents lieux d'action du CPAS (à la demande du CPAS)
- Importance de parler du sentiment d'insécurité lors des réunions d'équipe
- Attention à une plus grande mixité de profils au sein des travailleurs sociaux
- amis à nouveau, aucune statistique du nombre de courrier envoyé au procureur n'existe au sein du CPAS

Lors de ce dernier groupe de travail, nous avons convenu de faire une évaluation régulière de la situation, en objectivant ce sentiment d'insécurité (nombre de faits de violence, nombre de courriers envoyés au parquet). Le conseiller en prévention pourra également faire le point suite à la mise à jour du cadastre des plaintes.

Il est évident qu'il ne faut pas banaliser ni la violence, ni l'agressivité verbale, ni le stress induit par certains bénéficiaires sur les travailleurs du CPAS (stress qui a de toute façon une incidence négative sur la qualité du travail social réalisé au sein du CPAS).

Le CPAS a donc décidé d'objectiver ce sentiment d'insécurité en se basant sur des chiffres, tout en mettant en plan d'actions de prévention de la violence en place. Il sera temps alors d'envisager éventuellement d'autres mesures.

THEODORY Renaud

De: DEMOLIN Pierre
Envoyé: samedi 5 mai 2018 09:13
À: THEODORY Renaud
Objet: TR: Point 53b transformé en question orale

Ca aussi....



DEMOLIN Pierre
DIRECTEUR GENERAL
Place du Marché 55 – 4800 VERVIERS (B)
087 325 232 – Interne : 7038
www.verviers.be

De : Maxime Degey [mailto:maximedegeyverviers@gmail.com]
Envoyé : vendredi 4 mai 2018 11:19
À : DEMOLIN Pierre <Pierre.DEMOLIN@verviers.be>; NYSSSEN Didier <didiernyssen@gmail.com>
Objet : Point 53b transformé en question orale

Monsieur le Directeur Général,

Vu les délais, pouvez-vous transformer le point 53b en question orale dont voici le texte:

Madame la Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs les membres du collèges
Chers collègues,

La presse a fait état du mécontentement des riverains du village de Petit-Rechain par rapport à différents projets urbanistiques qui changeront profondément le caractère rural de ce village.

Nous sommes conscients que les réserves foncières de notre commune intéressent différents investisseurs et en tant qu'autorité communale, nous nous devons de trouver l'équilibre entre le bien-être de nos concitoyens et le développement de projets ambitieux à Verviers.

Pourriez-vous tout d'abord, Monsieur l'Echevin, faire le point sur les différents permis en cours dans le village? quels sont les types de projets développés? Où en sommes-nous dans les procédures? Quels sont les problèmes que ces projets pourraient engendrer (mobilité, égouttage, densité de population,...)?

Le deuxième volet de ma question concernera la démarche citoyenne "sauvons Petit-Rechain".

Avec presque 500 membres sur les réseaux sociaux, la mobilisation est importante et remarquable.

Monsieur l'Echevin,

Avez-vous rencontré le mouvement citoyen? Si oui quand et à combien de reprises? Quelles sont les revendications exactes de nos concitoyens? Et surtout que comptez-vous faire pour trouver

7/05/2018

l'équilibre dont je parlais en introduction?

Après le projet du Cossart, le projet de l'ex-piscine de Mangonbroux et maintenant Petit-Rechain, notre commune est secouée par des citoyens qui veulent être acteurs du devenir de leur quartier. Il faut le souligner. Au pouvoir politique d'apporter les réponses afin d'assurer le développement de notre commune et garantir les quiétudes de nos concitoyens.

Je vous remercie.

--

Maxime Degey
Chef de groupe MR à la commune de Verviers
0499/247576

Commune de Verviers**Conseil Communal du 7 mai 2018****Question relative la circulation de l'avenue Eugène Mullendorff à double sens**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres du Collège,
Chers Collègues,

Dans la continuité des grands projets de la Ville, il me paraît important de revenir sur celui de la rénovation urbaine du quartier Abattoir-Mangombroux et plus spécifiquement celle du Phœnix qui est actuellement en état de délabrement très avancé. En juin 2016, lors de la séance du Conseil communal, la majorité PS-CDH avait élaboré une toute nouvelle orientation de ce site qui consiste en la démolition du bâtiment de l'ancien café Phoenix ainsi que d'un ensemble d'immeubles le jouxtant, pour permettre la création d'un espace de convivialité et un parking avec un objectif supplémentaire d'amélioration de la mobilité qui est essentielle à cet axe important de la Ville.

Récemment, les travaux d'égouttage et de réfection réalisés dans la rue de Mangombroux ont entraîné la fermeture de la rue pendant plusieurs mois.

Durant tout ce temps, l'avenue Mullendorff était mise à double sens avec interdiction de stationner du côté pair de celle-ci.

Cette situation a suscité la réflexion de certains verviétois qui vise à mettre la circulation de l'avenue Mullendorff à double sens de manière pérenne.

Nous avons pu tester sa mise en application pendant toute la durée des travaux de la rue de Mangombroux et en conclure que cette proposition est tout à fait pertinente et réalisable.

Il faut évidemment tenir compte que durant la phase de travaux précitée, le flux de circulation venant de la rue de Mangombroux était dévié vers la rue de Stembert et que de ce fait, un seul flux de circulation émanait de l'avenue Mullendorff vers la rue de Mangombroux.

Le bénéfice retiré de cette mesure est incontestable, il permettrait de désengorger la rue de Mangombroux aux heures d'affluences et de diminuer la formation de bouchons aux feux à côté du Square Hausman.

De surcroît, le gabarit de l'Avenue Mullendorff le permet aisément, contrairement à la Rue de Mangombroux.

Mes questions, dès lors, sont les suivantes :

- 1. Pouvez-vous m'indiquer d'une part si cette idée fait partie de vos projets et si cela peut être mis en œuvre sans perte de place de stationnement pour la rue concernée ?*
- 2. Dans la négative, pourriez-vous envisager d'intégrer cette proposition de faire de l'avenue Mullendorff une rue bidirectionnelle ?*

3. *Concernant le projet Phoenix, avez-vous déjà un timing précis quant au commencement et de la durée des travaux ?*
4. *Ne serait-il pas intéressant d'organiser une réunion de concertation avec les riverains pour objectiver leurs attentes et concevoir un projet en adéquation avec leur vision d'une meilleure qualité de vie urbaine ?*
5. *Est-il prévu d'inclure des habitants du quartier au comité de suivi de ce projet ?*

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Pour le groupe PS
Saïd NAJI
Conseiller Communal



Groupe Verviers commune
Rue des Raines, 75
4800 VERVIERS

Vendredi 4 mai 2018

Question orale : Conseil communal 7 mai 2018

Et si on ramassait tous un déchet par jour ? #1déchetparjour

C'est l'idée d'Edmund Platt, amoureux de la nature et de sa ville Marseille. Il y a deux ans, il lance son association chargée de sensibiliser les jeunes citoyens à la problématique des déchets. Il parcourt les établissements scolaires dans le but de changer les mentalités, et les habitudes en matière de consommation. Pour une prise de conscience directe via la règle des 4 C : Nous sommes tous Consommateurs, nous sommes donc tous Concernés, et tous Coupables et par conséquent nous sommes tous Capables d'agir pour la planète et le futur de notre belle Ville.

Une action citoyenne qui inspire ! Il propose donc de ramasser 1 déchet par jour, une opération simple à mettre en place.



RAMASSE

Devant chez toi, au boulot, en terrasse, devant l'école, dans la nature, où tu veux...



PRENDS UNE PHOTO

Une photo ou un selfie, avec ou sans la perche, avec ta grand-mère, vue sur mer...



JETTE

Ce déchet: journal, sac plastique, prospectus, paquet de clope, canette de bière...



PUBLIE

Ta photo avec #1pieceofrubbish et/ou #1déchetparjour et nomme 5 amis pour le défi Facebook

Et pourquoi pas à Verviers ? A l'heure du hashtag et du selfie, les citoyens et moi la première nous prêterions au jeu. Une manière ludique de créer une communauté autour de nos rues plus propres, pour une Ville plus propre, pour un futur plus propre. Il semblerait qu'à Bruxelles une application est actuellement en cours d'élaboration afin de localiser les points critiques.

Que diriez-vous d'appliquer cette campagne à Verviers, via les réseaux sociaux notamment, mais aussi dans les écoles communales car comme nous le savons tous, la bonne gestion des déchets passe par sensibilisation, la répression mais aussi par l'éducation.

#1déchetparjourVerviers

Nezha Darraji pour Ecolo Verviers.



VERVIERS

Transparence Environnement et Information de la Ville

LABORATOIRE DE LA VILLE

Vous partez d'un constat absolument exact : la propreté et le respect de notre environnement commun sont l'affaire de tous.

Plusieurs initiatives impliquant les citoyens existent déjà à l'échelon de la Ville pour améliorer cet aspect des choses :

1. Les opérations de nettoyage dans les quartiers organisées par les habitants avec le soutien de la Ville : à la demande de citoyens, d'écoles ou de comités de quartier, la Ville fournit aux bénévoles des sacs, des pinces, des gants et des chasubles, convient d'un endroit de rassemblement des déchets et envoie son service technique les ramasser.
2. Les opérations « Be WAPP » lancées par la Région wallonne, qui sont ensuite transformées en projet « Ambassadeurs de la propreté » : sur base du même concept que celui que la Ville applique depuis des années, les bénévoles intéressés s'inscrivent sur le site de la Wallonie et conviennent d'une ou plusieurs périodes pour effectuer leur ramassage. Ils reçoivent alors du matériel par la Poste de la part de la Région (sacs, gants et chasubles) et sont tenus de prendre contact avec le Service Environnement pour donner les détails pratiques de leur opération, à savoir la date et le lieu de rassemblement des sacs. Le Service Maintenance de la Ville se charge ensuite de les récupérer et les évacuer.
3. L'opération « Rivières propres » qui est annuelle et qui a pour objectif, en partenariat étroit avec le Contrat de Rivière Vesdre, de nettoyer les berges et le lit de la Vesdre. Cet événement rassemble chaque année plus d'une centaine de bénévoles qui contribuent ainsi à préserver notre rivière. Pour 2018, l'opération s'est tenue le 21 avril dernier et environ 13 mètres cubes de déchets ont été récoltés.
4. Enfin, au-delà de certaines opérations de nettoyage auxquelles certains d'entre eux participent aussi, les établissements scolaires ont la possibilité de bénéficier de matériel de tri, jusque dans leurs cours de récréation, afin de sensibiliser et éduquer les élèves aux bons gestes dans le domaine de la propreté. De plus, ils peuvent bénéficier, à la demande, de formations et d'informations en la matière via Intradef, notre intercommunale de gestion des déchets.

Pour ce qui est du projet développé à Marseille, il s'agit effectivement d'une idée intéressante qui combine divers avantages : (1) inciter nos concitoyens, d'une manière un peu plus ludique que d'habitude, à une plus grande responsabilisation et participation à améliorer quotidiennement nos rues et nos quartiers ; (2) une participation citoyenne mise en valeur et touchant un large public notamment grâce à une application spécifique dédiée à ce projet, mais aussi via les réseaux sociaux ; (3) montrer très concrètement et immédiatement, au moyen de photos, les résultats de l'ensemble des actions menées partout sur le territoire.

J'ai également eu connaissance de ce projet marseillais « One Piece of Rubbish – Un Déchet par Jour ». Pour toutes les raisons invoquées ci-dessus, je pense qu'il s'agit d'un bon concept que la Ville de Verviers pourrait développer. Cela pourrait être la mise en place d'un système permettant la prise de photos et le partage de celles-ci sur le site de la Ville (via, par exemple, une application spécifique).

Interpellation au CC du 07/05/2018

Et si on ramassait tous un déchet par jour ? #1déchetsparjour (Nezha Darraji pour Écolo)

**VERVIERS**

Pavane | Environnement | Infrastructures | EDER

CABINET DE L'ÉCOUTE

Je vais dès lors demander aux Services Communication et Environnement d'analyser la possibilité de la mise en place concrète d'un tel projet. Mais cela devra être envisagé en fonction des possibilités techniques, des procédures internes à devoir respecter (marché public, ...) et des coûts éventuels en fonction de la formule à mettre en œuvre.

La question est encore de savoir s'il est plus porteur d'inciter les verviétois à directement adhérer à cette communauté « One Piece of Rubbish » pour s'y impliquer, ou alors de fonctionner avec un système plus local accessible notamment par le site internet de la Ville et via les réseaux sociaux, et ouvert également aux habitants d'autres communes voisines.



Hasan AYDIN

Interpellation au CC du 07/05/2018

Et si on ramassait tous un déchet par jour ? #1déchetsparjour (Nezha Darraji pour Ecolo)

THEODORY Renaud

De: DEMOLIN Pierre
Envoyé: mercredi 2 mai 2018 20:02
À: THEODORY Renaud; REUCHAMPS Régine; BONNI Jean-François; Collège
Objet: TR: CC - Question orale

Question orale Conseil.



DEMOLIN Pierre
DIRECTEUR GENERAL
Place du Marché 55 – 4800 VERVIERS (B)
087 325 232 – Interne : 7038
www.verviers.be

De : Dimitri Greimers [mailto:dimitrigrei@hotmail.com]
Envoyé : mercredi 2 mai 2018 17:19
À : DEMOLIN Pierre <Pierre.DEMOLIN@verviers.be>
Cc : OZER Cecile <cecile.ozar@hotmail.com>
Objet : CC - Question orale

Monsieur le Directeur général,
Cher Pierre,

Voici une question orale pour la prochaine séance du Conseil.
Déjà merci pour le traitement.

Cordialement,

Dimitri

Question orale - Rassemblement de groupements politiques extrémistes

Madame la Bourgmestre,

Certains partis ou groupements politiques proposant une offre programmatique centrée sur une doctrine dangereuse et attentatoire à nos libertés ont annoncé vouloir déposer une liste électorale dans diverses communes lors du prochain scrutin.

Suite à cela, des Conseils communaux ont débattu et dans certains cas adopté des motions destinées à prendre systématiquement un arrêté de police empêchant les rassemblements de ces groupements extrêmes au motif d'un risque pour l'ordre public.

Afin d'assurer l'ordre public, la police administrative permet de limiter les libertés des individus. Dans une optique préventive, il s'agit notamment d'éviter qu'un comportement contraire à l'ordre public ait lieu. La loi vise ici l'ordre public matériel et non l'ordre public

moral. Il reste toutefois admis que l'autorité communale agisse lorsque des désordres moraux risquent de dégénérer en désordres matériels qui ne peuvent être prévenus autrement que par une limitation des droits et libertés.

Au vu du caractère exceptionnel de ces mesures, il apparaît important d'apporter le point devant le conseil communal, instance la plus légitime d'une commune.

Ainsi, au vu des discours provocateurs et liberticides de groupements tels que le parti Islam et des antagonismes profonds qui traversent la population verviétoise, considérez-vous que les rassemblements des partis extrémistes pourraient donner lieu à des tensions sur notre territoire? Disposez-vous d'informations concrètes sur ces groupements? De quelle manière appliquerez-vous les prérogatives qui vous sont conférées en matière de police administrative?

Je vous remercie pour votre réponse.

Dimitri GREIMERS
Conseiller communal

THEODORY Renaud

De: KNUBBEN Muriel
Envoyé: vendredi 4 mai 2018 11:24
À: THEODORY Renaud; DEMOLIN Pierre
Objet: TR: Question Oral pour le conseil communal Verviers

-----Message d'origine-----

De : kondaantoine.lukoki@student.uliege.be <kondaantoine.lukoki@student.uliege.be>
Envoyé : vendredi 4 mai 2018 11:02
À : KNUBBEN Muriel <Muriel.KNUBBEN@verviers.be> Objet : Question Oral pour le conseil communal Verviers

Bonjour,

Je te transmets ma question oral pour le conseil communal de ce lundi ci dessous.

Merci d'avance,

Antoine

Madame la Bourgmestre,

Dernièrement, vous annoncez que la bibliothèque communale déménagera au sein du Grand Bazar. Ce projet est un défi important pour le centre-ville et pour la Culture.

La bibliothèque actuelle offre au public un espace de travail calme mais qui reste limité en nombre de places. La période des examens approche et beaucoup de jeunes ne disposent pas d'un endroit adéquat pour étudier.

Il est donc important de profiter de l'occasion du déménagement pour proposer un véritable espace de travail aux jeunes avec Internet à disposition et des horaires adaptés. Pouvez-vous donner au conseil communal des détails sur le projet ? Le collègue prendra-il en compte l'importance de proposer un lieu de travail digne de la taille de notre ville ?

Antoine Lukoki
Conseiller Communal PS

Réponse à la question orale de Monsieur le Conseiller Antoine LUKOKI

Si le déplacement de la Bibliothèque se réalise effectivement dans un bâtiment adéquat (hypothèse des 3 étages du Nouveau Bazar), le service aura à cœur de réétudier les espaces accessibles au public pour rencontrer au mieux ses besoins actuels et nouveaux. Nous connaissons ce besoin d'une salle de travail silencieuse, réservée à l'étude, tant lors des sessions d'examen qu'en dehors de ces périodes. Un nouvel aménagement devra rencontrer ce besoin important au mieux des possibilités.

D'ores et déjà, il en a été tenu compte lors d'une première esquisse des surfaces nécessaires au service sur base des plans du Nouveau Bazar : cette esquisse sommaire propose diverses zones et leurs finalités, pour offrir aux diverses attentes du public, un confort nouveau. Au stade actuel du projet, il est difficile d'anticiper davantage, l'aménagement d'une telle bibliothèque relevant du travail d'un auteur de projet dûment documenté en la matière.

En espérant vous avoir apporté la réponse souhaitée

Jean-François ISTASSE

Echevin de l'Instruction
publique, de la Culture et du
Patrimoine